



La Lettre Municipale

“Vos Élus vous informent” n° 157 - Avril 2025

ÉDITORIAL

C'est un rite, l'État demande aux collectivités locales d'avoir voté leur budget pour la mi-avril au plus tard.
C'est donc fait !

La lettre municipale N° 155 annonçait la volonté des élus de ne pas augmenter les taux de la fiscalité communale décidés par leurs soins...

L'annonce est devenue une réalité, la situation financière le permettant, les taux de fiscalité 2025 restent ceux de 2024. Seule la révision votée les parlementaires dans la loi de finances, impactera la prochaine feuille d'impôts par une augmentation de 1,7 % des bases d'imposition.

Le budget 2025 prévoit de nouveaux investissements sommairement décrits dans la présente lettre avec la finalité d'apporter davantage de services aux familles mesnièresoises et ainsi d'améliorer le confort de vie de chacun. À titre d'exemple, citons la réalisation d'une micro-crèche, l'aménagement d'un parc de jeux pour enfants.

Le vote du budget 2025, c'est également la confirmation du soutien municipal aux associations locales par l'attribution de subventions de fonctionnement et/ou par un accompagnement matériel (prêt de salles, tirage de photocopies, tâches de secrétariat...). Une reconnaissance de leur engagement au bénéfice de nos familles !

Dans un très prochain N°, les animations de l'été vous seront présentées.... Des animations variées où chacun pourra trouver son bonheur... et avec quelques nouveautés !

Joyeux printemps à toutes et tous !

Dany MINEL,
Maire

FINANCES : À L'HEURE DES BUDGETS

Quelques chiffres illustrant la situation financière de la commune au 31 décembre 2024

Les dépenses de fonctionnement : C'est ce que la mairie dépense pour faire face à la vie quotidienne (entretien des bâtiments, de la voirie, réparations de matériel, salaires, assurances, eau, énergie, impôts, fonctionnement de l'école...) : ces dépenses en 2024 se sont élevées à 700 965 Euros.

Les recettes de fonctionnement : Elles permettent d'assumer les dépenses précédentes, ces recettes proviennent de l'État, de la fiscalité locale (vos impôts locaux), des locations communales... : ces recettes s'élèvent à 847 438 Euros.

Le résultat de fonctionnement de l'année, la différence entre les recettes et les dépenses, est pour 2024 de 146 473 Euros. Ce résultat vient conforter l'épargne des années antérieures. Au 31.12.2024, après avoir prélevé ce qui était nécessaire pour équilibrer les dépenses d'investissement, les comptes communaux affichent **une disponibilité financière de 681 814 €.**

Quant aux investissements 2024 : la commune a investi pour 457 754 €. La réhabilitation de la rue de l'Église, l'enfouissement des réseaux pour une première tranche de travaux dans le hameau d'Autrecourt représentent les principaux chantiers menés. À cela s'ajoutent le renouvellement de matériel, les gros entretiens de bâtiment, le lancement de certains chantiers qui se finaliseront en 2025.... Ces dépenses ont été financées par autofinancement pris sur les excédents de fonctionnement, par la récupération de la TVA des travaux de l'année antérieure, par les subventions de partenaires institutionnels tels l'État, le Département, la Région, l'Europe...

Et la dette communale ? Elle est constituée de deux emprunts, l'un relatif à la construction de la salle de spectacles et de loisirs pour une annuité de remboursement de 11 052 € et l'autre au passage en LED de l'éclairage public pour une annuité de 4 780 €. L'emprunt contracté pour financer la salle de spectacles s'éteint cette année et celui pour l'éclairage public court jusqu'en 2034.

QUELS PRINCIPAUX TRAVAUX POUR 2025 ?

La micro-crèche : sa mise en service initialement prévue au 1^{er} septembre est reportée au 4 janvier 2026 pour des raisons purement administratives. Ce projet est financièrement soutenu par l'État et la Caisse d'Allocations Familiales.

Une aire de jeux pour enfants dans le jardin du presbytère, la sécurisation de la rue de la Gare, une liaison douce (voie autorisée aux déplacements non motorisés) entre l'Avenue verte et le centre bourg. Ce sont trois projets soutenus par l'État, le Département et la Région que la mairie compte achever avant la fin de l'année.

La mise en chantier de la résidence « Fleurs des Champs », huit logements construits par Habitat Normand avec le soutien de la commune dont les travaux démarraient avec l'été.

NOUVEAU : SÉANCES DE SOPHROLOGIE

Une séance par mois : les jeudis de 18h15 à 19h15,
à la salle de spectacles et de loisirs

Prochaines séances : les **jeudis 15 mai et 19 juin.**

Sur réservation auprès de Mme VADECARD : 06.77.39.62.19.

10 euros la séance par personne, la première séance est offerte.

« NATURE ET FOURCHETTE »

Une fête pour tous proposée par le château et le village

Chaque mois de mai, une fête majeure se tient dans le château renaissance et son parc. Les années paires, cette fête est organisée par la Fédération Départementale de la Chasse, souvenez-vous de l'édition 2024 « histoires naturelles ». Pour les années impaires, l'Institution St-Joseph et la Commune prennent le relais et proposent un événement autour du thème de la Nature. Cette année, c'est le dimanche 25 mai qui a été retenu. Comme pour l'édition 2023, elle s'intitule « Nature et Fourchette ». Tous les acteurs contribuant à la valorisation de l'environnement, marchands et non marchands, peuvent y exposer. Si cela vous intéresse, renseignez-vous au 06.83.52.04.33. Des stands sont encore disponibles !

Au programme : Expositions, marché de produits locaux, salon du livre « Nature », vente de fleurs, animations diverses dont des aubades données en après-midi dans la cour d'honneur par l'harmonie municipale de Neufchâtel, visites du château... et restauration possible sur place le midi. Un parking extérieur au site est prévu.

Tarifs : 2 € pour les adultes et gratuit pour les moins de 18 ans.

Avis aux volontaires : Vous disposez d'un peu de temps libre, venez nous aider à préparer la fête de la Nature. La commune recherche des bonnes volontés pour le montage, le rangement des stands avant et après l'événement et particulièrement le vendredi 23 mai. Faites-vous connaître en mairie !

Les convois d'Irina, association humanitaire créée en 2022 qui soutient la population ukrainienne la plus en difficulté face à la guerre, fait appel à votre générosité. Si vous disposez de produits à destination de l'enfance et de la jeunesse, vous pourrez les remettre sur le stand que tiendra l'association lors de la fête de la Nature.

Pour votre information, les dons en nature sont collectés, triés, conditionnés par des bénévoles sur l'agglomération rouennaise. Ils sont directement expédiés vers les villes ukrainiennes les plus touchées. 100% de ces dons sont acheminés en Ukraine (quand ils sont en bon état ou qu'ils ne sont pas périmés). Quant aux dons financiers, ils permettent d'affréter les transports internationaux pour l'acheminement des colis. Aucune rémunération ni aucune commission n'est perçue par l'association ni par ses partenaires français et ukrainiens.

DIMANCHE 25 MAI
CHATEAU DE MESNIERES - FETE NATURE ET FOURCHETTE

L'ASSOCIATION "LES CONVOIS D'IRINA"*
SERA PRESENTE POUR UNE COLLECTE DE DONNS

POUR LES ENFANTS UKRAINIENS

JOUETS TOUT AGE EN BON ETAT
FOURNITURES SCOLAIRES (PAS DE CAHIER)
FRIANDISES



pour en savoir plus

07 45 76 31 21

www.lesconvoisdirina.fr



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les bons de fleurissement 2025 :

La mairie encourage les foyers mesnériens à fleurir leur maison et autant que possible de façon visible de la rue. Cette année encore avec le soutien de la section horticole du lycée de Mesnières, vous pouvez retirer en mairie « un bon de fleurissement » afin de bénéficier d'une ristourne de 20 % sur l'achat de 100 € de fleurs, 10 % offerts par le lycée, 10 % offerts par la commune. Retirez votre bon dès le lundi 28 avril et ce, jusqu'au 30 mai. Vous devrez, impérativement, le remettre aux serres du lycée le jour de vos achats afin d'en bénéficier.

Les contributions fiscales 2025, quels produits pour le budget communal ?

- Taxe Foncière Bâtie (propriétaire de bâti) : 272 822 €.

- Taxe Foncière Non Bâtie (propriétaires agricoles, forestiers, particuliers...) : 38 608 €.

- Taxe d'Habitation (logements vacants, résidences secondaires) : 5 141 €.

- La Contribution Foncière des Entreprises (propriétaire de bâti d'entreprise) : 19 229 €.

Sur Votre Agenda

Mai :

- ☞ Dimanche 4 : Tournoi Hand loisirs avec Happy Hand Mesnières (Château et halle de sport)
- ☞ Mardi 6 : Passage de la 76 Mobile 9h30 à 12h00
- ☞ Jeudi 8 : Manifestation Patriotique avec les Anciens Combattants et la fanfare municipale
- ☞ Dimanche 18 : Kermesse de la MOB
- ☞ Dimanche 25 : Fête Nature et Fourchette
- ☞ Lundi 26 : Journée pêche des Jeunes d'Hier

Juin :

- ☞ Dimanche 15 : Tournoi de football des seniors de l'A.S.M
- ☞ Samedi 21 et Dimanche 22 : Fête du club de Rollers-en-Bray
- ☞ Jeudi 26 : Barbecue des Jeunes d'Hier
- ☞ Vendredi 27 : Assemblée Générale de l'A.S.M

INVITATION : LANCEMENT DE LA SAISON TOURISTIQUE

(Invitation affichée en mairie et parue sur panneau pocket)

Chaque année, la mairie lance la saison touristique par le vernissage d'une exposition de photographies « grand format » en plein air installée dans le jardin d'Emilien jusqu'à la fin du mois d'octobre. En 2025, ce sera : « Mesnières, 10 ans d'expo en plein air ».



*Les membres du Conseil Municipal vous invitent
le Vendredi 25 Avril 2025 à 18 h 00
sur la Place de la Mairie pour :*

- *Le vernissage de l'expo photographique en plein air
« Mesnières 10 ans d'expo. en plein air »*
- *Le lancement de la saison touristique*

À l'occasion, un pot de l'amitié vous sera offert !



La visite de l'expo. avec la présentation des temps forts des animations 2025 sera suivie du verre de l'amitié servi à la terrasse du commerce « Au Village ». Venez nombreux !



La Lettre Municipale

"Vos Élus vous informent" n° 157 Avril 2025



Publication : Dany MINEL
Mairie
76270 MESNIERES-EN-BRAY
tél : 02.35.93.10.14
fax : 02.35.94.23.58

mail : mairie.mesnieres@wanadoo.fr
www.mesnieres-en-bray.fr